



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour faciliter le traitement de l'information, merci de privilégier l'inscription en ligne. Sinon, vous pouvez imprimer et compléter ce bulletin et nous le retourner par mail ou par courrier.

Votre inscription sera définitive après réception des documents demandés et de la convention de formation signée.

[S'INSCRIRE EN LIGNE](#)

NOM, prénom	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	VILLE	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

Je souhaite m'inscrire à la formation suivante :

.....

Module (si besoin) :

Vos attentes pour la formation :

.....

Merci de cocher les cases vous concernant.

Celles indiquées avec * sont OBLIGATOIRES pour la validation de votre inscription.

- Déjà adhérent à AGRIBIO Rhône & Loire.
- Adhérent à un autre GAB Auvergne Rhône-Alpes. Précisez
- Je suis non adhérent et je choisis : d'adhérer
 de régler des frais de gestion de 50€/ jour de formation
- Je déclare avoir lu les CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION, notamment la facturation de 60€ en cas d'annulation hors délai ou d'absence, et de 150€ en cas de non communication des justificatifs demandés pour les ayants-droit VIVEA.
- Je déclare être contributeur VIVEA.
- Si je suis salarié agricole, porteur de projet en parcours ou non d'installation, ou tout autre cas, je m'assure de prendre contact avec AGRIBIO puis d'envoyer tous les documents nécessaires.
- Je suis en situation de handicap, est-il possible d'adapter la formation ? Me recontacter.
- J'autorise Agribio Rhône & Loire à utiliser mon image dans le cadre de la communication de ses actions.
- J'autorise Agribio à transmettre mes coordonnées aux autres participants à la formation pour l'organisation du covoiturage : nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail.

Fait le

Signature

BULLETIN À RENVOYER PAR MAIL OU PAR COURRIER À :

AGRIBIO Rhône & Loire - 234, rue du Général de Gaulle - 69530 Brignais
contact.agribio@aurabio.org



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

1. CONTRAT ET INSCRIPTION

1.1 Les conditions générales de service s'appliquent à toutes les formations de Agribio Rhône & Loire. Elles sont complétées par le règlement intérieur.

1.2 Validation de l'inscription par la réception du bulletin d'inscription en ligne ou papier, de l'adhésion à Agribio Rhône & Loire et de la signature de la Convention de formation.

1.3 Inscriptions au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

2. PUBLIC ET COÛT DE LA FORMATION

2.1 Le coût de la formation diffère selon la catégorie dans laquelle se trouve le stagiaire : ayant-droit VIVEA ou non, adhérent ou non adhérent (voir page 4 INFORMATIONS PRATIQUES).

2.2 Les contributeurs VIVEA s'engagent à fournir les pièces justificatives demandées pour être financés par VIVEA. A défaut de les fournir dans un délai d'un mois après la fin de la formation, ils seront facturés 150 euros par jour de formation.

2.3 Sauf indication contraire, les stages sont ouverts à tout public. Aucun prérequis n'est nécessaire pour les formations pour lesquelles cela n'est pas spécifié.

3. ANNULATION OU ABSENCE

3.1 Toute annulation doit impérativement nous parvenir par écrit 7 jours avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le stagiaire sera facturé 60 euros. Le stagiaire peut cependant se faire remplacer, à condition que son remplaçant remplisse les mêmes conditions (ayant-droit VIVEA) et que ses noms et coordonnées soient communiqués à Agribio Rhône & Loire avant le début de la formation.

3.2 Toute absence non justifiée totale ou partielle d'un stagiaire ayant-droit VIVEA à la formation engendre une facturation de 60 euros.

4. DATE, LIEU, HORAIRE ET PROGRAMME

4.1 La plaquette jointe au bulletin d'inscription présente obligatoirement un préprogramme et les dates du stage.

4.2 Une convocation précisant date, lieu, horaire et liste des participants est envoyée 7 jours avant le début du stage.

4.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DÉCOMPTES D'HEURES DE FORMATION

Agribio Rhône & Loire s'assure tout au long de la formation de l'acquisition des connaissances. Il sera délivré à la fin de chaque formation une attestation de présence. Le décompte des heures de formation (pour le crédit d'impôt formation) est de 7 heures par jour de formation.

6. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU DU COCONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

6.1. Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. L'inscription au bulletin en ligne ou papier implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.

6.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence. Le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

7. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du responsable de stage.





INFOS PRATIQUES

ACCÈS AUX FORMATIONS

Que vous soyez agriculteur bio, en conversion, candidat à l'installation, ou que les techniques développées par le bio vous intéressent, vous trouverez dans ce catalogue des formations toujours plus adaptées à vos besoins.

L'adhésion à AGRIBIO Rhône & Loire est demandée pour pouvoir accéder aux formations. Votre adhésion participe au financement des l'association et au maintien de formations de qualité.

Si vous ne souhaitez pas devenir adhérents et bénéficier des autres services d'AGRIBIO Rhône & Loire, des frais de gestion administrative vous seront appliqués.

INSCRIPTIONS

L'inscription aux formations se fait en ligne : [INSCRIPTION EN LIGNE](#)

Vous avez aussi la possibilité de compléter le bulletin d'inscription à la fin du catalogue et nous l'envoyer par courrier. Enfin, vous pouvez contacter directement le responsable indiqué pour chaque formation, par téléphone ou par mail.

PRIX DES FORMATIONS

L'accès à nos formations est soumis à l'adhésion : voir COMMENT ADHÉRER page 2.

Nos formations sont gratuites pour les agriculteurs et porteurs de projets adhérents aux GABs Auvergne Rhône-Alpes (Groupement d'agriculteurs bio) ET ayants-droit VIVEA.

Cotisant ou ayant-droit Vivea	Gratuit (prise en charge VIVEA)
Salarié agricole ou non agricole	Coût indiqué de la formation*
Candidat Pôle Emploi	Coût indiqué de la formation**
Non ayant-droit VIVEA sans autre prise en charge (ex : porteur de projet)	60€ / jour de formation

*Voir prise en charge par votre OPCO **Voir prise en charge par Pôle Emploi

Compte personnel de formation :

Nos formations ne sont pas éligibles au financement par votre CPF.

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO

Les exploitants agricoles doivent renouveler leur Certiphyto tous les 5 ans en fonction de la 1ère date d'obtention du certificat. Suivre 14h de formation labellisée Ecophyto vous permet de simplifier le renouvellement de votre Certiphyto. Grâce au logo ci-contre, ces formations sont facilement identifiables dans le catalogue.

Plus d'info : <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/renouvelez-votre-certiphyto/>



Formation labellisée
ECOPHYTO
par **vivea**

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap ou nécessitant un aménagement particulier sont invitées à nous contacter en amont de leur inscription. Nous pourrions ainsi évaluer la possibilité d'adaptation des formations à votre situation.

Référente handicap : Céline DÉPRÉS 06 77 75 28 17 - celine.depres@aurabio.org